



D.2024.04.03.4.1.16

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 3 Avril 2024

4 – LIGNE C – LIGNE AEROPORT – CONNEXION LIGNE C

4.1 – MARCHES – CONVENTIONS

4.1.16 –LIGNE C – PEM – LABEGE LA CADENE : Contrat de prestation N°M3 2024-01521-CN entre SNCF RESEAU et TISSEO INGENIERIE relatif à l'accompagnement de SNCF Réseau dans le cadre de la conception du pôle d'échanges multimodal et de sa passerelle.

L'an deux mille vingt quatre, le trois avril, dans la salle Métropole à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENTS-EXCUSÉS
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques	X		
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (à M. Bolzan)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (à M. Briand)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (à M. Lattes)	
OCHOA Nina		X (à M. Jop)	
TERRAIL-NOVES Vincent	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent		X (à M. Lubac)	
LUBAC Christophe	X		
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry	X		
TERRISSE Jean-Marc		X (à M. Suaud)	

Tissé-Collectivités

Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine

7, esplanade Compans-Caffarelli

BP 11120 – 31011 Toulouse CEDEX 6

Exposé de Monsieur le Président :

- Par délibération n° D.2017.07.05.1.1 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a approuvé le programme de l'opération Toulouse Aerospace Express – 3^{ème} ligne de métro. Le chapitre 6 du livre III du programme est consacré aux pôles d'échanges et indique les fonctions à assurer à chacune des stations en matière d'intermodalité.
- Par délibération n° D.2017.07.05.1.2 du 5 juillet 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a confié, par mandat de maîtrise d'ouvrage à Tisséo Ingénierie (SMAT), la réalisation de la 3^{ème} ligne de métro et les opérations connexes, dont les études des pôles d'échanges (P+R, gare bus, vélos, zone de pose-dépose, etc...) jusqu'au stade Avant-Projet.
- Par délibération n° D.2017.12.13.1.1 du 13 décembre 2017, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) précise la configuration des pôles d'échanges de la 3^{ème} ligne de métro. Le dimensionnement et la spatialisation des différents équipements des pôles d'échanges le long de la 3^{ème} ligne de métro sont définis. Par ailleurs, le programme est complété par l'intégration de parcs silos sur 3 pôles d'échange métro/train : Colomiers gare, La Vache et Labège La Cadène.
- Par délibération n° D.2021.12.15.1.17 du 15 décembre 2021, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) ajoute par avenant au mandat initial, la conception et la réalisation des pôles d'échanges multimodaux de Colomiers Gare, Sept Deniers, La Vache et La Cadène.
- Par délibération n° D.2022.04.13.1.1.7 du 13 avril 2022, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) a validé l'organisation de la consultation et les modalités d'un concours retreint pour le PEM LA CADENE en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre du PEM LA CADENE.
- Par délibération n° D.2023.04.05.2.1.1 du 05 avril 2023, le Comité Syndical de Tisséo Collectivités (SMTC) autorisait TISSEO Ingénierie à signer le marché de maîtrise d'œuvre complète N° M3 2022 15643 M, avec le groupement SEQUENCES/ARCADIS/ STRATES Ouvrages d'art/WOODSTOCK.

Le pôle d'échanges multimodal de Labège La Cadène est réalisé dans le cadre du projet de la ligne C du métro toulousain. Il est situé au terminus Sud Est de la ligne C et sera contigu à la future halte ferroviaire de Labège La Cadène en cours de conception par SNCF Gare et Connexions. Il comprendra : un bâtiment P+R en silo de 1000 places et son aire de dépose reprise covoiturage, une gare bus, et son local exploitation, des locaux vélos sécurisés et une passerelle modes actifs de franchissement des voies ferrées permettant de relier le P+R en silo à la station de métro Labège Gare.

Afin de s'assurer, tout au long du processus de conception et de réalisation, de l'intégration des contraintes ferroviaires, de la cohérence des études avec les ouvrages et infrastructures ferroviaires existants et de leur préservation, il convient d'associer les services de SNCF Réseau au suivi de ces études et travaux.

Le présent contrat a pour objet de définir les modalités d'accompagnement de TISSEO INGENIERIE par SNCF Réseau, pour les phases APD et PRO (y compris DCE) dans le cadre de la création du pôle d'échanges multimodal Labège La Cadène et de sa passerelle de franchissement des voies ferrées.

Les modalités d'intervention de SNCF RÉSEAU sont :

- le suivi des études des phases APD et PRO (y compris DCE) concernant ce projet ; ainsi que les avis techniques sur dossier APD et PRO (DCE)
- la mission de sécurité ferroviaire comprenant le suivi et l'instruction des dossiers de conception spécifiques, des notices de sécurité ferroviaire et des dossiers d'exécution des ouvrages à réaliser ;
- les réservations capacitaires ferroviaires ;

Les délais des missions objet du présent contrat se décomposent comme suit :

La mission de suivi de la phase APD et de la mission s'étend sur l'année 2024.

La mission de suivi de la phase PRO (y compris DCE) s'étend sur 2025.

Le coût des prestations de SNCF Réseau engagé par le présent contrat s'élève à 156 312,85 € HT et se décompose comme suit :

- Suivi des études Avant-Projet Définitif : 66 031,96 € HT

- Suivi des études Projet (y compris DCE) : 90 280,89 € HT

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical d'autoriser la dépense correspondante et la signature du Contrat de prestation n° M3 2024 01521 CN entre SNCF Réseau et TISSEO Ingénierie relatif à l'accompagnement de SNCF Réseau pour le suivi des études APD et PRO (y compris DCE) du pôle d'échanges multimodal Labège La Cadène et sa passerelle de franchissement des voies ferrées pour un montant de 156 312,85 € HT.

.....

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des suffrages exprimés :

[MM. Suaud et Terrisse (pouvoir) n'ont pas pris part au vote]

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes du Contrat de prestation n° M3 2024 01521 CN entre SNCF Réseau et TISSEO Ingénierie relatif à l'accompagnement de SNCF Réseau pour le suivi des études APD et PRO (y compris DCE) du pôle d'échanges multimodal Labège La Cadène et sa passerelle de franchissement des voies ferrées pour un montant de 156 312, 85 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE la signature de la convention.

ARTICLE 3 : AUTORISE la dépense correspondante.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES